

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°47 Arrêté du 13 mars 1925 réorganisant les services des bureaux du secrétariat général.

n°47

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mars 1925

Numéro JO
n° 340 du 31/03/1925

Date du numéro
31 mars 1925

VISAS

_ Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 28 août 1908, modifié par celui du 7 mars 1899, portant réorganisation de la colonie de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 10 août 1900, portant organisation des bureaux du secrétariat général,

art. 1

— L'arrêté du 10 août 1990 est rapporté, art. 2. — L'organisation huiionus des bureaux du Secrétartaire général sont déterminées comme 1 suit : | Cabinet du chef des bureaux du Secretariat général, Direction générale des bureaux Préparation de a correspondance à la signature du gouverneur, Affaires contentieuses, 1er bureau administration generale et regime economique Assistance publique, Admission à hôpital, Culte, Cimeücrs, Rapatriements. Concours et expositions, Exercice de a médecine et de la pharmacie, Conseil d'hygiène et sanitaire, Rapports avec le chemin de fer, Calés, C'abare!s, Sociétés, Jeux. Loteries, Passsports, Etrangers. Naturalisalons. Slatistiques less, Commerce et industrie, Renseignements commerciaux. Agriculture. Régime des concessions, Domaine. Cadastre. Instruction publique. Pècheries, Mines. Presse, Chambre de commerce, Promulcation des lois ei décrets. Archives géuères. Recherches dans Minstérèt des familles, Curatelle. Expédiion du Jour. officiel 2°bureau finance et comptabilite Tenue et contrôle du personnel, so des, passages, congés, pernnssions personnel, Tenue des livrets de solde. Préparation des budgets el comptes du service local ei colonial. Fonds d'emprunt, ordonnancement des dépenses des différents budgets, apurement, établissement des ordres de receite. Rapports avec de Trésor. Comptabilité des divers service. 3 bureau materiel Liquidation des factures. Cahier des charges. Baux. marchés et adjudications,. Commissions de recettes. Inventaires. Récolements du matériel des différents services et du p rsonnel. Inventaires des meubles et immeubles appartenant au service local où à Etat. Comptabalité matières, Imprimés, Approvisionnements. Vivres et fourrages, Magasins du service local. Comptabilité des dépenses engagess. Art. 3. — Chaque bureau est dirigé par un fonctionnaire désigné par le chef de la colonie et placé sous Pautorité untque du chef des bureaux du Secrétariät general. art. 4. — Le présent arrèlé sera en enregistré, publié el connuniqé partout où besoin sera et mscré au Journal officiel ciel de la colonie,

chapon-baissac